

Branche Associative Sanitaire, Sociale et Médico-sociale (BASS)

CMP BASS Note des Négociateurs Retour sur la séance du 18 mars 2025

La Vérité Dévoilée : AXESS trahit les espoirs du secteur !

Le secteur social et médico-social, déjà affaibli par des années de sous-financement et de dégradation des conditions de travail, est aujourd'hui en danger.

AXESS continue d'ignorer les alertes des représentants des salariés. Cette approche, où les décisions semblent prises sans tenir compte des réalités du terrain, montre une volonté d'étouffer les revendications légitimes, réduisant les instances paritaires à des chambres d'enregistrement.

OPP-OETH

La proposition d'un Organisme Paritaire de Prévention (OPP), présentée par AXESS comme une avancée, apparaît en réalité comme un moyen de masquer l'abandon des politiques de prévention des risques professionnels. Sous un vernis de paritarisme, AXESS semble bien plus intéressé par les fonds présents dans les caisses et ceux à récupérer et est, encore une fois, dangereusement déconnecté des besoins urgents des salariés.

L'OETH, choisi pour soutenir l'OPP, est déjà critiqué pour sa gouvernance déséquilibrée, favorisant les employeurs. Ce déséquilibre, dénoncé par la CGT, transforme l'OETH en un outil de contrôle plutôt qu'en un espace de dialogue. L'absence de réformes dans ce domaine confirme la volonté d'AXESS de maintenir un système où la voix des salariés est marginalisée.

AXESS a réussi à faire adopter la préfiguration de l'OPP par l'OETH, malgré les alertes sur son fonctionnement déséquilibré. Le vote final, atteignant 153,2 voix, est une victoire technique pour l'employeur.

Pour rappel, l'accord du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non-lucratif n°2019-02 du 29 octobre 2019 définit la répartition des mandats pour les décisions :

- **Organisations syndicales de salariés** : 100 mandats répartis selon leur représentativité.
- **Organisations professionnelles d'employeurs** : également 100 mandats.

Une décision est adoptée si elle obtient 150 mandats.

L'OETH, désormais soutien de l'OPP, maintient une structure où les employeurs détiennent un avantage décisionnel grâce à des statuts favorisant des majorités qualifiées. Ce déséquilibre, critiqué par la CGT, réduit le paritarisme à une façade.

CPS

La délibération pour la création d'une Commission Paritaire de Suivi (CPS) a été proposée, mais cette initiative, pour traiter les propositions des assureurs qui seront reçues suite à l'appel

d'offres prévoyance, n'a pas été adoptée, le vote n'atteignant pas les 150 voix.

Sans CPS, c'est la CMP qui devra se charger de recueillir et de comparer les offres.

Le vote sera remis à l'ordre du jour de la prochaine CMP.

CCUE

Le projet de Convention Collective Unique et Étendue (CCUE) dévoile une attaque contre les acquis des salariés :

AXESS dévoile son projet concernant le temps de travail et les congés.

Sous couvert de modernisation, l'employeur impose une baisse significative des droits :

- Extension potentielle de la durée hebdomadaire de travail à 48 heures, accompagnée d'une annualisation et d'astreintes lourdes, témoignant d'une régression sociale importante.
- Durée du temps de travail quotidien portée à 12 heures avec réduction du temps de repos quotidien à 9 heures venant impacter la santé des salarié.e.s
- Réduction des congés familiaux au seul cas de parents suite à la survenue du handicap de leur enfant ou d'une pathologie chronique
- Les congés conventionnels sont réduits à six jours par an, illustrant une vision où les salariés sont considérés comme des ressources jetables, sans respect pour leur équilibre vie professionnelle-vie personnelle.

Concernant le travail de nuit, il est traité avec indifférence : aucune majoration salariale significative, aucun suivi médical renforcé, juste une exploitation des équipes déjà surmenées.

Ces mesures, associées à un renvoi systématique par AXESS à des négociations au niveau local, ou à de simples dispositions du Code du Travail fragilisent les solidarités et favorisent un nivellement par

le bas, compromettant les fondements du modèle conventionnel de la branche.

Sur le plan salarial, AXESS se cache derrière des promesses vagues de discussions avec les pouvoirs publics, alors que les salaires stagnent et que les départs massifs affectent les établissements. Cette inertie, présentée comme de la prudence, aggrave la crise de recrutement et d'attractivité du secteur, transformant progressivement les structures en déserts professionnels. Cette situation résulte des choix stratégiques d'AXESS, qui privilégie les gains à court terme au détriment de l'avenir du secteur.

Face à cette situation, toutes les organisations syndicales ont décidé de quitter la table des négociations. Ce choix, loin d'être un abandon, marque le début d'une résistance collective contre la dégradation du secteur. Cela représente un rejet clair de toute régression sur des points essentiels : la défense des diplômes, de l'ancienneté, le respect des congés acquis, et le refus de toute mesure augmentant les risques professionnels.

La CGT exige que la CCUE soit construite de manière globale, sans négociation bloc par bloc, et ne doit pas comporter moins que le

mieux-disant des différentes conventions collectives existantes. Des lignes rouges à ne pas franchir !

La CGT dénonce avec indignation, étonnement et colère le constat accablant que l'ambition prétendument affichée par AXESS pour le secteur, se révèle être un leurre, loin d'être à la hauteur des enjeux et des attentes des salariés. Les propositions présentées ne reflètent en rien les promesses faites et trahissent l'engagement prétendu envers l'amélioration des conditions de travail et de vie dans notre secteur.

Dans un contexte où AXESS semble vouloir accélérer la dégradation d'un secteur vital, cette suspension rappelle que la dignité des salariés ne doit pas être négociée.

**Toutes et tous dans la rue le 1^{er} avril
pour défendre et améliorer
nos garanties collectives !!!**